Syndicat Mixte
Doubs-Loue

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 26/09/2022
ID : 039-200008365-20220926-D22_16DM2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
26 09 2022

Date de convocation :
19 09 2022

Nombre de délégués :
En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10
Absents :
Excusés : 2

L'an deux mille vingt deux, le 26 septembre à dix huit heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck , M DECOTE Yves, M FASSENET Gérôme, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M PICHON Jean Claude, M VUILLET Christian,

EXCUSES : Mme CALINON Séverine, M THIEBAUD Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M DAVID Franck

22 – 16 DM2

En matière de lutte contre les inondations, notamment les travaux de confortement des digues, des ouvrages hydrauliques ou d'amélioration du fonctionnement hydraulique réalisés par le Syndicat sont éligibles au FCTVA s'ils sont imputés en investissement.

Aux BP 2021 et BP 2020, les crédits prévus pour ces dépenses ont été inscrits en fonctionnement.

Dans ces conditions, le Syndicat doit corriger les écritures réalisées sur ces exercices antérieurs, évaluées à 152 200€, en procédant à des opérations d'ordre dans le BP 2022 comme suit,

		Imputation	Diminution	Augmentation
Fonctionnement	Dépense	023		+ 152 200
	Recette	773		+ 152 200
Investissement	Dépense	2145		+ 152 200
	Recette	021		+ 152 200

Le comité syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative proposée.

CERTIFIE CONFORME

A Dole, le 26 septembre 2022,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE ★ JURA ★

M Etienne CORDIER